

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNE ET SCIE, LE LUNDI 06 SEPTEMBRE 2010, à 18 HEURES

Date de convocation	25/08/2010
Membres en exercice :	44
Membres présents :	31
Membres votants :	34

Le *Conseil Communautaire* de la Communauté de Communes Varenne et Scie, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Honoré, le lundi 06 septembre 2010, à 18 heures, sous la Présidence de Gérard JOUAN, Président et Maire de la Chaussée.

Commune	Délégués	Pr/Exc/Abs	Délégués	Pr/Exc/Abs	Suppléants	Pr/Exc/Abs
Anneville sur Scie	RIBET Jacky	P	CHANDELIER Albert	P	MERAULT Franck	
Belmesnil	LE VERDIER Guy	E (pvr)	OGDEN Hugues	A	LEMARCHAND Jean-Pierre	P
Bertreville Saint Ouen	DE THEZY Catherine	P	CALAIS Thérèse	P	DEFOULNY Christian	P
Bois Robert	COTTEREAU Chantal	P	THOMAS Franck	A	AUGUSTIN Franck-Gabriel	
Le Catelier	PARIS Jean	P	POUSSET François	P	VIANDIER Jean-Marie	P
Les Cent Acres	VOLLET Jacques	P	ANDRE Pascal	A	ARNOULD Freddy	
La Chapelle du Bourgay	DOOM Johnny	P	GIFFARD Christian	E	LEVASSEUR DODIVERS Sylvie	
La Chaussée	JOUAN Gérard	P	BOINET Daniel	E (pvr)	DE NAVACELLE Henri	E
Criquetot sur Longueville	LEFORESTIER Nicolas	P	PIQUENOT Gilles	A	LEROY Frédéric	
Crosville sur Scie	DEPREAUX Alain	P	LEFEBVRE Michel	P	LANGE Maïse	
Dénestanville	PRIEUR André	P	GREBOVAL Colette	P	LANCHON Guillaume	P
Lintot les Bois	GUEROUT Léon	P	LEGOIS Didier	E	LEVASSEUR Marie-Christine	
Longueville sur Scie	BOULANGER Serge	E (pvr)	PROUET Yvon	P	FLEURY Odile	
Manéhouville	DURAME Sébastien	P	PONTY François	P	HONORE Stéphane	
Muchedent	BOLINGUE Jean-Paul	E	HORCHOLLE Catherine	P	DENIS Sylvie	
Notre Dame du Parc	VIDAL Bastien	P	HERELLE Laurent	A	BLOT Sandrine	E
Saint Crespin	GUISOLAN Michèle	P	LANGLOIS Jean-Pierre	E	DORANGE CANDELIER	
Saint Germain d'Etables	CHARDONNET Michel	P	DELAHAYE Marius	A	MEMPIOT Patrice	
Saint Honoré	POTEL Paul	P	DARGENT Wulfran	P	DIOLOGENT Nadine	P
Sainte Foy	CHANDELIER David	P	JOURDAIN François	P	DARDANNE Ammie	P
Torcy le Grand	SERVAIS PICORD Laurent	P	TAILLEFESSE Jacques	P	TAILLEFESSE Lucie	
Torcy le Petit	PAUMIER Jean-Pierre	P	BEZIRARD Bernard	A	ROGER Franck	E

Pays : création du Syndicat Mixte, adoption du périmètre, validation des statuts

Monsieur le Président accueille Gérard Picard, Conseiller Général, Maire d'Envermeu et Président de l'Association pour la Pays Dieppois Terroir de Caux.

M. Picard rappelle le déroulement depuis la création de l'association.

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-5 et suivants ;
- La loi n°95-115 du 04 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire, notamment son article 22, modifiée par la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire ;
- La loi Urbanisme et Habitat n°2003-590 du 02 juillet 2003 ;
- La loi portant engagement national pour l'environnement n°2010-788 du 12 juillet 2010 ;
- Le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.121-1 et suivants, L.122-1 et suivants ;
- L'arrêté préfectoral du 05 septembre 2008 portant reconnaissance du périmètre du Pays Dieppois - Terroir de Caux.

Considérant :

- Que l'association du Pays Dieppois Terroir de Caux a été créée pour assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi du contrat de Pays ; a été chargée de la réflexion sur la structure porteuse et de l'élaboration du cahier des charges du futur Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)
- La nécessité de doter le territoire d'un outil de mise en cohérence des politiques publiques afin d'en conforter la cohésion et de construire un projet de territoire basé sur les principes du développement durable.
- La décision de l'association du Pays Dieppois - Terroir de Caux de ne construire qu'une seule structure pour l'élaboration et l'animation du contrat de Pays et l'élaboration du SCOT.
- Que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés définissent librement les modalités d'organisation du Pays ;
- Qu'une structuration du Pays Dieppois - Terroir de Caux en Syndicat Mixte Fermé permettra au mieux de répondre aux ambitions exposées dans la Charte de Développement du pays Dieppois - Terroir de Caux ;
- La décision de l'association d'inviter la Communauté d'Agglomération de Dieppe-Maritime, la Communauté de communes des Monts et Vallées, la Communauté de communes du Petit Caux, la Communauté de communes de Saône et Vienne, la Communauté de communes des Trois Rivières et la Communauté de communes Varenne et Scie à soumettre à leur organe délibérant la création du Syndicat Mixte Fermé du Pays Dieppois - Terroir de Caux par l'approbation de ses statuts et du périmètre du SCOT.
- Qu'il est envisagé de créer un Syndicat Mixte Fermé en vue de la gestion du Pays Dieppois - Terroir de Caux, intégrant notamment les aspects administratifs, financiers et l'animation des actions, en vue de contractualiser avec les partenaires, notamment l'Etat, la Région de Haute-Normandie et le Département de Seine-Maritime et en vue

d'élaborer, mettre en place et gérer un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et les études nécessaires à son élaboration sur le même périmètre ;

-Que conformément à l'article L.122-4 du Code de l'urbanisme, seul un syndicat mixte de type fermé peut élaborer un SCOT ;

-Que le Syndicat Mixte fermé remplacera l'Association d'EPCI qui administre actuellement le Pays ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de déterminer le périmètre du Pays Dieppois - Terroir de Caux constitué de la Communauté d'Agglomération de Dieppe - Maritime, de la Communauté de communes des Monts et Vallées, de la Communauté de communes du Petit Caux, de la Communauté de communes de Saâne et Vienne, de la Communauté de communes de Varenne et Scie et de la Communauté de communes des Trois Rivières comme périmètre pour le schéma de cohérence territoriale ;

-DECIDE de solliciter de Monsieur le Préfet la publication de ce périmètre ;

-DECIDE de créer par délibération concordante de la Communauté d'Agglomération et des cinq Communautés de communes formant le Pays Dieppois - Terroir de Caux, le Syndicat Mixte Fermé du Pays Dieppois - Terroir de Caux ;

-DECIDE d'adopter les statuts du Syndicat Mixte Fermé du Pays Dieppois - Terroir de Caux joints à la présente délibération et donc d'adhérer au Syndicat Mixte du Pays Dieppois - Terroir de Caux ;

-Délégués du SIVOS du Pont Rouge

A. Dépréaux rappelle que notre collectivité a la compétence des transports scolaires pour les élèves du primaire et à ce titre, est adhérente au SIVOS du Pont Rouge en représentation substitution de la commune de Notre Dame du Parc.

Le Conseil Communautaire, après vote et à l'unanimité NOMME délégués au SIVOS du Pont Rouge

Titulaires : Bastien Vidal et Laurent Hérelle

Suppléants : Claudine Malvault et Frédéric Vilquin

-CFE : seuils pour activités partielles

Lors du dernier conseil communautaire, la base minimum de CFE a été fixée à 800 €.

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de réduire la base minimum de moitié pour les assujettis n'exerçant leur activité professionnelle qu'à temps partiel ou pendant moins de neuf mois de l'année.

-Tarif des animations adultes et tennis

Chantal Cottureau présente le travail de la Commission sur les animations adultes et tennis

	<u>Prévisionnel :Année 2009/2010</u>	Bilan Année 2009/2010	Tarif 2010/2011
Peinture Adultes (10 adhérents)	1 créneau de 2h00 Recettes : 2000 € Dépenses : 2000 €	Recettes : 2075€ Dépenses : 1960 €	83 € par trimestre
Gymnastique douce (11 + 11 adhérents)	2 créneaux de 1 h Recettes élèves : 840 € Dépenses : 1000 €	Recettes : 1140 € Dépenses : 960 €	20 € / trimestre
Cours d'Anglais (7 + 6 adhérents)	2 créneaux de 1h15 Recettes élèves : 1920 € Dépenses : 1920 €	Recettes : 1950 € Dépenses : 2198.52 €	65 €/tri
Initiation Tennis 8- 16 ans (13 adhérents)	Proposition cours de 1h30 Recettes : 720 € Dépenses : 1238 €	Recettes : 810 € Dépenses : 1087.84 €	30 €/ trimestre

Bilan global des actions de l'année 2009/2010

Recettes : 5975 € Dépenses : 6672.80 € (6206.36 € + communication 466.44 €)

Montant total à la charge de la Com.Com : 697.80 €(prévisionnel 2009/2010 de 678 €)

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité VALIDE les actions et tarifs proposés.

-Contrat Educatif Local

Dans le cadre du CEL., nous avons obtenu 4000 € desubventions sur les 5700 € demandés.

Action n°1 : Exprimez-Vous ! :

1625 € au lieu de 2500 €

Action n°2 : C'est l'heure de Jouer :

875 € au lieu de 900 €

Action n°3 : Semaine Multi-Sports « Cascade urbaines » :

875 € au lieu de 900 €

Action n°4 : Projet musique actuelle :

625 € au lieu de 1400 €

Une révision de la programmation et des tarifs a ainsi été validée :

Activité	Période	Public	Coût	Subv DDCS	Famille	Solde ComCom
Le relais Atelier « exprimez-vous ! »	4 Séances lecture de Octobre à mars Stage octobre Stage Printemps	Primaire (30+30)	3700	1625	120(15€/stage/enf)	1955
Jeux de société	Octobre à avril	Primaire (60)	1675	875	0	800
Semaine multi-sports	Vacances de printemps	Collégiens (24)	2295	875	680 (40€/ enf)	740
Atelier Musical	Décembre à juin	+15 ans (30)	2250	625	420 (15 € / jeunes si spectacle)	1205
TOTAL			9920	4000	1220	4700

-Extension du gymnase : permis et appel d'offres

L'extension du gymnase a été inscrite dans une fiche action du Pays.

A ce jour, il nous a été indiqué qu'il serait nécessaire d'avoir une priorisation des équipements sur le territoire.

Le Département nous a par ailleurs écrit en précisant qu'il se positionnera une fois le résultat de l'appel d'offres dévoilé.

La demande de permis de construire et l'appel d'offres vont être lancés.

-Ecole d'arts – échelonnement du paiement des familles

Face à l'augmentation des tarifs votés lors de l'assemblée générale pour l'école d'arts (musique, danse, théâtre) et afin de répondre aux sollicitations des familles, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de procéder à l'appel de la participation des familles en trois fois.

-MARPA : maîtrise d'ouvrage

Catherine de Thézy expose que le projet continue son chemin.

Le problème du terrain n'est pas résolu à 100% mais est sur la bonne voie.

Du fait de la non intervention du contrat de Pays dans ce projet, il faut revoir l'ensemble du dossier.

Des économies vont être faites sur les surfaces et quelques aménagements non indispensables, le tout étant de maintenir un prix de location cohérent.

-Mise en non valeur

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE la mise en non valeur au titre de la redevance ordures ménagères pour 601.80 €.

-Informations diverses

Voirie du collège : nous avons obtenu une subvention de 25% au titre de la DGE, le Département n'a pas encore pris sa décision.

Evolution des statuts : A Dépreaux expose que suite à l'enquête sur l'évolution des compétences, aucune majorité ne se dégageant, la Commission a donc décidé de ne pas poursuivre son travail en ce sens.

ZA : J. Ribet fait un point sur la zone d'activité. Il ne reste qu'une parcelle de 2000 m² disponibles et nous avons encore une demande ce jour pour 6000 m².

Site internet : C. Cottureau explique le travail sur le site internet avance et annonce la réunion de présentation le vendredi 17 septembre à 17h30 à la salle des fêtes de Notre Dame du Parc.